



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

17 novembre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN92 du 17 novembre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN 92 N° 2023-056	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires. Commune d'Antony.	4
DSDEN 92 N° 2023-057	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune d'Asnières sur seine.	5
DSDEN 92 N° 2023-058	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Bagneux.	6
DSDEN 92 N° 2023-059	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Boulogne Billancourt.	7
DSDEN 92 N° 2023-060	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Chatenay-Malabry.	8
DSDEN 92 N° 2023-061	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune du Plessis-Robinson.	9
DSDEN 92 N° 2023-062	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Clamart.	10
DSDEN 92 N° 2023-063	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Clichy.	11
DSDEN 92 N° 2023-064	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Colombes.	12
DSDEN 92 N° 2023-065	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de La Garenne Colombes.	13
DSDEN 92 N° 2023-066	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Fontenay aux Roses.	14
DSDEN 92 N° 2023-067	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Sceaux.	14

DSDEN 92 N° 2023-068	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Gennevilliers.	15
DSDEN 92 N° 2023-069	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune d'Issy les Moulineaux.	15
DSDEN 92 N° 2023-070	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Levallois Perret.	16
DSDEN 92 N° 2023-071	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Malakoff.	18
DSDEN 92 N° 2023-072	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Meudon.	19
DSDEN 92 N° 2023-073	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Chaville.	20
DSDEN 92 N° 2023-074	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Chatillon.	20
DSDEN 92 N° 2023-075	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Montrouge.	21
DSDEN 92 N° 2023-076	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Nanterre.	21
DSDEN 92 N° 2023-077	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Puteaux.	23
DSDEN 92 N° 2023-078	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Rueil-Malmaison.	24
DSDEN 92 N° 2023-079	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Vaucresson.	24
DSDEN 92 N° 2023-080	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Suresnes.	25
DSDEN 92 N° 2023-081	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Commune de Villeneuve la Garenne	26
DSDEN 92 N° 2023-082	15.09.2023	Mesures de cartes scolaires Pour l'ensemble du département	26

DSDEN 92 N° 2023-056

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune d'ANTONY :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle ANDRE CHENIER à ANTONY (0920678M) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes maternelles
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire DUNOYER DE SEGONZAC à ANTONY (0921809S) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
7 classes maternelles
8 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire NOYER DORE à ANTONY (0922027D) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
5 classes maternelles
9 classes élémentaires
Dont 6 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune d'ASNIERES-SUR-SEINE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle MICHELET à ASNIERES-SUR-SEINE (0920452S) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes maternelles
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle MOURINOUX à ASNIERES-SUR-SEINE (0920941Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
5 classes maternelles
Dont 2 au titre du plan 100% réussite

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire AULAGNIER à ASNIERES-SUR-SEINE (0921613D) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
14 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école élémentaire HENRI POINCARÉ B à ASNIERES-SUR-SEINE (0920939W) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
10 classes élémentaires
Dont 5 au titre du plan 100% réussite
1 ULIS

Article 5 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JULES FERRY B à ASNIERES-SUR-SEINE (0922637S) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
14 classes élémentaires
Dont 6 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 ULIS

Article 6 : L'ouverture de deux classes de maternelle à l'école primaire ELISABETH BADINTER à ASNIERES-SUR-SEINE (0922654K) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
13 classes maternelles
15 classes élémentaires

Dont 13 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-058

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de BAGNEUX :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle MARCEL CACHIN à BAGNEUX (0920477U) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes maternelles
Dont 5 au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JOLIOT-CURIE à BAGNEUX (0920585L) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
10 classes maternelles
Dont 5 au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle PAUL ELUARD à BAGNEUX (0922809D) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
8 classes maternelles
Dont 4 au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 4 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire NIKI DE SAINT PHALLE à BAGNEUX (0922929J) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
8 classes maternelles
10 classes élémentaires
Dont 8 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE

DSDEN 92 N° 2023-059

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de BOULOGNE-BILLANCOURT :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle BELLE FEUILLE à BOULOGNE-BILLANCOURT (0921794A) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
6 classes maternelles
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JACQUES DERAY à BOULOGNE-BILLANCOURT (0922572W) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
3 classes maternelles
Dont 1 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle POINT DU JOUR à BOULOGNE-BILLANCOURT (0920553B) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
7 classes maternelles
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire CASTEJA à BOULOGNE-BILLANCOURT (0921877R) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes élémentaires
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 5 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire ECOLE DU NUMERIQUE à BOULOGNE-BILLANCOURT (0922784B) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
6 classes maternelles
12 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CHATENAY-MALABRY :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle PIERRE BROSSOLETTE à CHATENAY-MALABRY (0920511F) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes maternelles
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire JULES VERNE à CHATENAY-MALABRY (0921472A) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2.1 : La fermeture d'une classe de CP à l'école élémentaire JULES VERNE à CHATENAY-MALABRY (0921472A) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
20 classes élémentaires
Dont 12 au titre du plan 100% réussite

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire LEONARD DE VINCI à CHATENAY-MALABRY (0920248V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3.1 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire LEONARD DE VINCI à CHATENAY-MALABRY (0920248V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
10 classes élémentaires
Dont 5 au titre du plan 100% réussite
1 ULIS

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire THOMAS MASARYK à CHATENAY-MALABRY (0920244R) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
13 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plan 100% réussite

Article 5 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école primaire JEAN JAURES à CHATENAY-MALABRY (0920430T) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
6 classes maternelles
6 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 6 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire VOLTAIRE à CHATENAY-MALABRY (0923034Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 6.1 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école primaire VOLTAIRE à CHATENAY-MALABRY (0923034Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

1 classes maternelles

2 classes élémentaires

Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE

Signé

DSDEN 92 N° 2023-061

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;

Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de LE-PLESSIS-ROBINSON :

Article 1 : La fermeture d'une classe de CP à l'école élémentaire ANATOLE FRANCE à LE PLESSIS-ROBINSON (0920253A) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

16 classes élémentaires

Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 ULIS

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LA FERME à LE PLESSIS-ROBINSON (0920528Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

10 classes maternelles

Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle FRANCOIS PEATRIK à LE PLESSIS-ROBINSON (0920593V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

6 classes maternelles

Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE

Signé

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CLAMART :

Article 1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle CHARLES DE GAULLE à CLAMART (0920640W) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

11 classes maternelles

Dont 5 au titre du plan 100% réussite

1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANNE FRANK à CLAMART (0920550Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

6 classes maternelles

Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle JULES FERRY à CLAMART (0920509D) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

9 classes maternelles

Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture de deux classes d'élémentaire à l'école primaire PLAINE SUD à CLAMART (0922883J) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

5 classes maternelles

5 classes élémentaires

Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-063

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CLICHY :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ANNIE FRATELLINI à CLICHY (0922390Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
8 classes maternelles
Dont 4 au titre du plan 100% réussite

Article 2 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle JEAN JAURES à CLICHY (0920560J) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
10 classes maternelles
Dont 5 au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LOUIS PASTEUR à CLICHY (0920489G) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
11 classes maternelles
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 4 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle VICTOR HUGO à CLICHY (0922782Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
12 classes maternelles
Z classes élémentaires
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de COLOMBES :

Article 1 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle BUFFON à COLOMBES (0920616V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

7 classes maternelles

Dont 4 au titre du plan 100% réussite

1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle GUSTAVE BIENVETU à COLOMBES (0920536H) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

9 classes maternelles

Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle REINE HENRIETTE à COLOMBES (0920501V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

6 classes maternelles

Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle MARCELIN BERTHELOT à COLOMBES (0920582H) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 4.1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle MARCELIN BERTHELOT à COLOMBES (0920582H) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

14 classes maternelles

Dont 8 au titre du plan 100% réussite

Article 5 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire HENRI MARTIN à COLOMBES (0921269E) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

15 classes élémentaires

Dont 8 au titre du plan 100% réussite

1 ULIS

Article 6 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire LANGEVIN WALLON à COLOMBES (0921689L) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
15 classes élémentaires
Dont 11 au titre du plan 100% réussite
1 ULIS

Article 7 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école maternelle DOMINIQUE FRELOT à COLOMBES (0923035Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 7.1 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école maternelle DOMINIQUE FRELOT à COLOMBES (0923035Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 7.2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle DOMINIQUE FRELOT à COLOMBES (0923035Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
3 classes maternelles
2 classes élémentaires
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-065

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de LA-GARENNE-COLOMBES :

Article 1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ERNEST RENAN à LA GARENNE-COLOMBES (0920491J) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
7 classes maternelles
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle RENE GUEST à LA GARENNE-COLOMBES (0920469K) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes maternelles
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-066

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de FONTENAY-AUX-ROSES :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES ORMEAUX à FONTENAY-AUX-ROSES (0921992R) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
5 classes maternelles
Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'un dispositif d'auto-régulation à l'école élémentaire LA ROUE B à FONTENAY-AUX-ROSES (0920342X) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes élémentaires
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 dispositif d'auto-régulation

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-067

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de SCEAUX :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle LES BLAGIS à SCEAUX (0920459Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
6 classes maternelles
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-068

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de GENNEVILLIERS :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire LES GRESILLONS B à GENNEVILLIERS (0920415B) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
18 classes élémentaires
Dont 9 au titre du plan 100% réussite

Article 2 : L'ouverture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire PAUL LANGEVIN A à GENNEVILLIERS (0920225V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
15 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plan 100% réussite

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire PAUL LANGEVIN B à GENNEVILLIERS (0920349E) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
14 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plan 100% réussite
1 ULIS

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-069

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune d'ISSY-LES-MOULINEAUX :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle MARIE MARVINGT à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921264Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
5 classes maternelles
Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture de deux classes d'élémentaires à l'école élémentaire PAUL BERT à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921460M) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
11 classes élémentaires
Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture de deux classes d'élémentaire à l'école primaire FRANCOISE GIROUD à ISSY-LES-MOULINEAUX (0922985V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
2 classes maternelles
3 classes élémentaires
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'ULIS à l'école primaire LE COLOMBIER à ISSY-LES-MOULINEAUX (0922448L) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
4 classes maternelles
6 classes élémentaires
Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 ULIS

Article 5 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire LA FONTAINE à ISSY-LES-MOULINEAUX (0921651V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
7 classes maternelles
14 classes élémentaires
Dont 9 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-070

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de LEVALLOIS-PERRET :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle ALFRED DE MUSSET à LEVALLOIS-PERRET (0922403M) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

9 classes maternelles

Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle LOUIS PASTEUR à LEVALLOIS-PERRET (0922461A) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

9 classes maternelles

Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire ALFRED DE MUSSET à LEVALLOIS-PERRET (0922360R) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

13 classes élémentaires

Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire GEORGE SAND à LEVALLOIS-PERRET (0922447K) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 4.1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire GEORGE SAND à LEVALLOIS-PERRET (0922447K) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

3 classes maternelles

9 classes élémentaires

Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 5 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école primaire BUFFON à LEVALLOIS-PERRET (0922686V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

9 classes maternelles

12 classes élémentaires

Dont 10 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 dispositif APPEDIA

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de MALAKOFF :

Article 1 : L'ouverture de deux classes de maternelle à l'école maternelle PAUL VAILLANT-COUTURIER à MALAKOFF (0920856F) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.1 : L'ouverture de deux classe de GS à l'école maternelle PAUL VAILLANT-COUTURIER à MALAKOFF (0920856F) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
4 classes maternelles
Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle PAULETTE NARDAL à MALAKOFF (0920466G) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
4 classes maternelles
Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle MARCEAU à VANVES (0921769Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
4 classes maternelles
Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire GUY MOQUET à MALAKOFF (0922026C) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 4.1 : La fermeture d'une classe de GS à l'école primaire GUY MOQUET à MALAKOFF (0922026C) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
4 classes maternelles
10 classes élémentaires
Dont 6 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 ULIS

Article 5 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire PAUL LANGEVIN à MALAKOFF (0921576N) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
3 classes maternelles
5 classes élémentaires
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 6 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire GEORGES COGNIOT à MALAKOFF (0921878S) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

4 classes maternelles

6 classes élémentaires

Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE

Signé

DSDEN 92 N° 2023-072

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;

Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de MEUDON :

Article 1 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle CURIE SAINT-EXUPERY à MEUDON (0920779X) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

9 classes maternelles

Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle RAVEL-PREVERT à MEUDON (0921945P) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

7 classes maternelles

Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire AUGUSTE RODIN à MEUDON (0920764F) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

11 classes élémentaires

Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe de CP à l'école élémentaire MONNET-DEBUSSY à MEUDON (0920821T) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

15 classes élémentaires

Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 ULIS

Article 5 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire VAL à MEUDON (0920738C) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
5 classes maternelles
10 classes élémentaires
Dont 7 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-073

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CHAVILLE :

Article 1 : La fermeture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire ANATOLE FRANCE à CHAVILLE (0920841P) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
13 classes élémentaires
Dont 6 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-074

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de CHATILLON :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle JEAN JAURES à CHATILLON (0921879T) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
5 classes maternelles
Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de GS à l'école maternelle GAY-LUSSAC à CHATILLON (0920502W) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
7 classes maternelles
Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-075

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de MONTROUGE :

Article 1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle ARISTIDE BRIAND à MONTROUGE (0920453T) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
8 classes maternelles
Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-076

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de NANTERRE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire JACQUES DECOUR B à NANTERRE (0922560H) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes élémentaires
Dont 4 au titre du plan 100% réussite

Article 2 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle HENRI WALLON à NANTERRE (0921358B) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
10 classes maternelles
Dont 4 au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école maternelle SOUFFLOT à NANTERRE (0920574Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
5 classes maternelles
Dont 3 au titre du plan 100% réussite

Article 4 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire JULES FERRY A à NANTERRE (0921803K) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
11 classes élémentaires
Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 UPE2A

Article 5 : L'ouverture de deux classes de maternelle à l'école primaire MIRIAM MAKEBA à NANTERRE (0922841N) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
8 classes maternelles
9 classes élémentaires
Dont 6 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 ULIS

Article 6 : La fermeture d'une classe de CP à l'école primaire LUCIE AUBRAC à NANTERRE (0922229Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 6.1 : La fermeture d'une classe de CE1 à l'école primaire LUCIE AUBRAC à NANTERRE (0922229Y) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
9 classes maternelles
15 classes élémentaires
Dont 13 au titre du plan 100% réussite
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de PUTEAUX :

Article 1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle REPUBLIQUE à PUTEAUX (0920564N) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
8 classes maternelles
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle DEFENSE 2000 à PUTEAUX (0921640H) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
3 classes maternelles
Dont 1 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire LA ROTONDE à PUTEAUX (0922098F) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
4 classes maternelles
12 classes élémentaires
Dont 8 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire Pyramide à PUTEAUX (0922098F) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
6 classes maternelles
9 classes élémentaires
Dont 6 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-078

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de RUEIL-MALMAISON :

Article 1 : L'ouverture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire LES TRIANONS à RUEIL-MALMAISON (0920705S) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
15 classes élémentaires
Dont 6 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 ULIS

Article 2 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire LES BUISSONNETS à RUEIL-MALMAISON (0922023Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
7 classes maternelles
13 classes élémentaires
Dont 8 au titre du plafonnement GS/CP/CE1
1 classe maternelle spécifique à la scolarisation des moins de 3 ans

Article 3 : L'ouverture d'une classe de maternelle à l'école primaire GEORGES SAND à RUEIL-MALMAISON (0921645N) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
6 classes maternelles
13 classes élémentaires
Dont 9 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-079

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de VAUCRESSON :

Article 1 : La fermeture d'une classe de GS à l'école maternelle LES GRANDES FERMES à VAUCRESSON (0921605V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

4 classes maternelles

Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'un dispositif polyhandicap à l'école élémentaire LES PEUPLIERS à VAUCRESSON (0920755W) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

8 classes élémentaires

Dont 3 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 dispositif polyhandicap

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE

Signé

DSDEN 92 N° 2023-080

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;

Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de SURESNES :

Article 1 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école maternelle EDOUARD VAILLANT à SURESNES (0920482Z) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

5 classes maternelles

Dont 2 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 2 : L'ouverture d'une classe de CE1 à l'école élémentaire JULES FERRY à SURESNES (0920437A) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

11 classes élémentaires

Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

1 ULIS

Article 3 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école maternelle JOSEPHINE BAKER à SURESNES (0923036A) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
6 classes maternelles
2 classes élémentaires
Dont 4 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Article 4 : La fermeture d'une classe de maternelle à l'école primaire NOOR INAYAT KHAN MADELEINE à SURESNES (0922720G) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
4 classes maternelles
5 classes élémentaires
Dont 5 au titre du plafonnement GS/CP/CE1

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-081

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier, 2 février et 7 septembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;

DÉCIDE

Pour la commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE :

Article 1 : L'ouverture d'une classe d'élémentaire à l'école élémentaire PIERRE DE COUBERTIN B à VILLENEUVE-LA-GARENNE (0921272H) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

La structure au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :
18 classes élémentaires
Dont 11 au titre du plan 100% réussite

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

DSDEN 92 N° 2023-082

**Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L113-1, L211-1 et D211-9 ;
Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 26 janvier et 2 février 2023 ;
Vu l'avis du conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 février 2023 ;
Vu l'avis du comité social d'administration spécial départemental du 7 septembre 2023 ;

DÉCIDE

Pour l'ensemble du département :

Article 1 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune d'ANTONY (0922186B) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.1 : L'ouverture d'un poste d'UPE2A itinérant sur la commune d'ASNIERES-SUR-SEINE (0922531B) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.2 : L'ouverture d'un poste d'UPE2A itinérant sur la commune de BAGNEUX (0922547U) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.3 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de BOIS-COLOMBES (0922535F) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.4 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de BOULOGNE-BILLANCOURT (0922179U) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.5 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de CLAMART (0922182X) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.6 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de CLICHY (0922532C) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.7 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de FONTENAY-AUX-ROSES (09248V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.8 : La fermeture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de LEVALLOIS-PERRET (0922536G) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.9 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de MALAKOFF (0922544R) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.10 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de MEUDON (0922180V) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.11 : L'ouverture d'un poste d'UPE2A itinérant sur la commune de MONTROUGE (0922549W) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.12 : L'ouverture d'un poste d'UPE2A itinérant sur la commune de RUEIL-MALMAISON (0922538J) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 1.13 : L'ouverture d'un demi-poste d'UPE2A itinérant sur la commune de SEVRES (R0922543P) est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : L'ouverture de dix postes de titulaires remplaçants est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : L'ouverture de huit postes de brigades départementales de remplacements est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 4 : L'ouverture de deux postes d'enseignant référent est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Nanterre, le 15 septembre 2023

Frédéric FULGENCE
Signé

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>